

ATTENTION !!! : Date limite de  
réception des inscriptions

**15 décembre 2023** dans la  
limite des places disponibles

Annexe 01/2024

## FORMATION GRP DES GUIDES DE RANDONNEE PEDESTRE

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION À LA SESSION 2024

*Merci de remplir complètement et lisiblement toutes les rubriques*

NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

.....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Né(e) le ..... à ..... Profession : .....

Si en retraite, métier exercé auparavant : .....

Association Club Vosgien : .....

NOM et Prénom du Président : .....

Personne à prévenir en cas d'accident

NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

.....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Pour le pré-stage de St-Dié, je choisis une date ci-dessous. Je mentionne un 2<sup>nd</sup> choix qui me conviendrait également (au cas où le premier pré-stage choisi serait surchargé)

Je choisis une date de pré-stage

Je mentionne un second choix

A1 : du jeudi 21 au vendredi 22 mars 2024

A2 : du jeudi 21 au vendredi 22 mars 2024

B1 : du samedi 23 au dimanche 24 mars 2024

B2 : du samedi 23 au dimanche 24 mars 2024

C1 : du lundi 25 au mardi 26 mars 2024

C2 : du lundi 25 au mardi 26 mars 2024

Pour la « rando exercices », je choisis une date ci-dessous. Je mentionne un 2<sup>nd</sup> choix qui me conviendrait également (au cas où la première rando choisie serait surchargée)

Je choisis une date de rando

Je mentionne un second choix

X1 : samedi 13 avril 2024 à Pfaffenheim (68)

X2 : samedi 13 avril 2024 à Pfaffenheim (68)

Y1 : dimanche 14 avril 2024 à Hultehouse (57)

Y2 : dimanche 14 avril 2024 à Hultehouse (57)

Z1 : lundi 15 avril 2024 au Mont Ste-Odile (67)

Z2 : lundi 15 avril 2024 au Mont Ste-Odile (67)

**Le stage a lieu du dimanche 26 mai à 13h30 au samedi 1<sup>er</sup> juin 2024 à 18h00**

## Hébergement

- Pour le pré-stage et le stage, l'hébergement a lieu à La Bolle (St-Dié) au Village de Vacances – Cap Familles dans des conditions de travail et de vie en groupe optimales.

Il est donc important que les stagiaires logent sur place et profitent des infrastructures offertes sur le site. En tout état de cause, il n'est pas prévu de ristourne pour les personnes qui ne logeraient pas sur place.

- L'hébergement se fait en chambre double. Chaque chambre dispose de 2 lits séparés et d'une salle de bain. Si vous souhaitez faire chambre commune avec un(e) stagiaire merci de l'indiquer ici. Demandez à l'autre personne de le mentionner également.

Je souhaite partager la chambre avec .....(indiquez le nom de la personne)

En fonction de la disponibilité de l'hébergeur, une chambre individuelle peut être envisagée. Le supplément de 20 euros par nuit (120 € la semaine) est intégralement à la charge du stagiaire et devra être réglé sur place.

Je souhaite une chambre individuelle et je réglerai le supplément directement sur place.

Si vous souhaitez anticiper votre arrivée et/ou retarder votre départ, merci de traiter directement avec l'hébergeur.

En s'inscrivant, le candidat certifie avoir pris connaissance des annexes suivantes ;

ANN 002 24 : La formation GRP – Pourquoi et pour qui ?

ANN 003 24 : Descriptif de la session 2024

ANN 004 24 : Certificat médical (à joindre au dossier avant le 15 décembre 2023)

ANN 005 24 : Le règlement intérieur de la session

Je m'inscris à la formation GRP 2024 et je règle le montant de l'inscription soit 770 €

Par chèque ci-joint, à l'ordre de la Fédération du Club Vosgien

Par virement à : Fédération du Club Vosgien (joignez une copie d'écran de l'ordre de virement et mentionnez votre nom + formation GRP 2024 dans le champ de commentaire de l'ordre de virement)

**IBAN : FR76 1470 7500 0606 1937 2793 319**

**BIC : CCBPFRPPMTZ**

Date et signature du (de la) Président(e) :  
(ou de son délégué)

Date et signature du (de la) Candidat(e) :

## FORMATION GRP DES GUIDES DE RANDONNEE PEDESTRE

## CERTIFICAT de NON CONTRE-INDICATION

À LA PRATIQUE DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE ET À LA FONCTION  
DE GUIDE DE RANDONNÉE PÉDESTRE EN MOYENNE MONTAGNE

Je soussigné (e) ..... Docteur en médecine

Certifie que M. / Mme

NOM : ..... Prénom : .....

Né (e) le : .....

\* ne présente pas de contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre en moyenne montagne et

\*\* ne présente pas de contre-indication à la fonction de guide de randonnée pédestre.

Cachet du médecin Date et signature

\* Le randonneur pédestre en moyenne montagne est amené à marcher à cadence soutenue (rythme en terrain plat = 4 à 5 km/h) jusqu'à 8 h par jour, avec un dénivelé positif cumulé pouvant atteindre 1 200 m, en portant un sac à dos chargé de 8 kg. (L'altitude ne dépasse pas 2 000 m.)

\*\* Le guide de randonnée doit participer à une formation théorique et pratique, dispensée par la **Fédération du Club Vosgien**, d'environ 80 h. Il est appelé à encadrer et guider un groupe de randonneurs.

## FORMATION GRP DES GUIDES DE RANDONNEE PEDESTRE

### FORMATION GRP – POURQUOI et POUR QUI ?

- Le rôle du guide de randonnée ne se limite pas simplement à montrer le chemin à un groupe de marcheurs. Il implique différentes qualités d'organisation, de responsabilité, d'orientation, d'animation, qu'il importe de bien maîtriser.

#### LE GUIDE, RESPONSABLE

- Dès lors qu'il prend la tête d'un groupe, le guide doit être conscient qu'il en devient le responsable : la notion de responsabilité a pris ces dernières années, une importance accrue. Il est capital qu'il connaisse bien les limites de sa responsabilité, ce qu'il peut, ce qu'il doit faire ou ne pas faire. Dans ce cadre, ses meilleures garanties seront de savoir bien préparer et bien conduire sa randonnée, en maîtriser les différents aspects : praticabilité de l'itinéraire, adaptation aux possibilités du groupe, équipement, nutrition, météo... et bien sûr, comportement à adopter, surtout en cas d'incident.

#### LE GUIDE, TECHNICIEN DU TERRAIN

- Même si, a priori, il connaît bien son territoire et son parcours, il est capital que le guide maîtrise parfaitement la lecture de carte, l'orientation, l'utilisation de la boussole... indispensables en toutes circonstances.

#### LE GUIDE, LEADER ET ANIMATEUR

- La randonnée ne se limite pas à marcher. Elle prend en compte les multiples richesses de la nature et du patrimoine. En même temps qu'il s'attache à créer une saine ambiance, le guide de randonnée sait exploiter l'environnement – lecture du paysage, faune, flore, histoire, etc. – afin d'enrichir sa sortie et la rendre plaisante et instructive, à la satisfaction de tous.

## OBJECTIF QUALITE

Traditionnellement, le CLUB VOSGIEN véhicule une forte image de qualité. Son plus beau fleuron est constitué par son réseau de sentiers dont la densité et la qualité du balisage sont sans égales et unanimement reconnues. Ce succès n'a pu être obtenu que grâce à la charte de balisage qui, appliquée par l'ensemble des associations « CLUB VOSGIEN », offre au randonneur, partout où il se trouve, de nombreux itinéraires, bien entretenus et bien signalés de manière claire et cohérente.

De la même façon, dans la perspective de développer un véritable « art CLUB VOSGIEN » de préparer et conduire une randonnée, la Fédération met cette formation GRP à la disposition de ses associations adhérentes.

Animée par des formateurs compétents, la formation GRP aborde les différents domaines évoqués plus haut.

Elle ne s'adresse pas uniquement aux nouveaux et futurs guides. Les guides plus chevronnés y trouveront aussi matière à remettre à jour et parfaire leurs connaissances.

## **LA FORMATION GRP DU CLUB VOSGIEN EST « AGREEE FERP »**



Lors de la conférence d'octobre 2013 (à Vršac, en Serbie), la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre (FERP) a donné son agrément au processus de formation des guides du Club vosgien.

L'agrément a été renouvelé début 2019, pour 5 années.

La FERP regroupe plus de soixante associations de randonneurs.

Pour en savoir davantage, reportez-vous :

- à la revue « Les Vosges » 3/2014
- au site web de la FERP : [www.era-ewv-ferp.com](http://www.era-ewv-ferp.com) (onglet « Programmes » « Walk leader »)

Le programme de la FERP « Walk Leader » propose aux organisations membres d'obtenir l'agrément de leur programme de formation d'animateurs bénévoles de randonnée pédestre.

À cet effet, un référentiel a été élaboré par la FERP qui liste tous les critères aboutissant à l'obtention de cet agrément. Ce référentiel définit des standards européens de qualité, concernant les randonnées guidées ainsi que leur animation.

La FERP vérifie la conformité du programme de l'organisation et, le cas échéant, délivre un agrément, valable cinq années.

## FORMATION GRP DES GUIDES DE RANDONNEE PEDESTRE

# ORGANISATION, CONTENU, PLANNING SESSION 2024

À lire  
attentivement !

### La journée d'ouverture (1 jour)

- Elle se déroulera le **samedi 16 mars 2024** de **9h30 à 18h00** à **Strasbourg** au siège de la Fédération, 7 rue du Travail.

**Programme** : La Fédération du Club Vosgien – Présentation des stagiaires – Distribution du matériel et des photocopiés de tous les modules.

L'après-midi sera consacré au module – Responsabilité juridique en rando / Liberté de circuler

La présence à cette journée est obligatoire et implique le paiement complet de la formation.

### Le pré-stage (2 jours)

- Lors de l'inscription le candidat choisit la date de son pré-stage. Par sécurité, il exprime un second choix. Les pré-stages se déroulent à **Saint-Dié – La Bolle** du jour 1 à **9h30** au jour 2 à **18h00** en pension complète.

#### Choix des dates.

- 1.- Le jeudi 21 mars et vendredi 22 mars 2024
- 2.- Le samedi 23 mars et dimanche 24 mars 2024
- 3.- Le lundi 25 mars et mardi 26 mars 2024

**Programme** : Les missions du guide – Notions de base en cartographie (lecture de carte) et orientation (utilisation de la boussole) – Exercices pratiques sur le terrain.

### La randonnée (1 jour)

- Lors de l'inscription le candidat choisit la date de sa randonnée. Par sécurité, il exprime un second choix. Les randonnées se déroulent de **9h30 à 18h00**.

**Programme** : Randonnée avec mise en pratique des notions de lecture de carte et d'orientation à la boussole.

#### Choix des dates.

- 1.- Samedi 13 avril 2024 à Pfaffenheim (68)
- 2.- Dimanche 14 avril 2024 à Hultehouse (57)
- 3.- Lundi 15 avril 2024 au Mont-Ste-Odile (67)

Les convocations seront envoyées fin mars avec lieu de rdv précis.

## Le stage (6 jours)

- Il se déroule du **dimanche 26 mai à 13h30 au vendredi 31 mai 2024 à 18h00** à Saint-Dié-des-Vosges (88) – Centre de La Bolle en pension complète. L'hébergement va jusqu'au samedi 1<sup>er</sup> juin au matin.

Le stage est réservé aux personnes ayant suivi un pré-stage.

**Programme :** Cartographie – Orientation – Exercices pratiques sur le terrain – Rallye d'orientation – Préparation et conduite d'une randonnée – Equipement et sécurité – Nutrition – Météo – Lecture de paysage – Patrimoine historique – Géologie – Botanique – Sylviculture – Faune vosgienne.

Les stagiaires sont répartis en **2 groupes de 16** pour une meilleure qualité d'enseignement.

Du lundi soir au jeudi soir de 20h45 à 22h00 : possibilité de participer à des séances de remédiation essentiellement consacrées à la cartographie et l'orientation. D'autres sujets en lien avec la formation peuvent être abordés. (En fonction de la demande des stagiaires)

### Journée « Type » :

7h30 : Petit-déjeuner  
**8h30 – 12h30 : Cours – Activités**  
12h30 : Déjeuner  
**14h00 – 18h00 : Cours – Activités**  
19h30 : Dîner  
20h45 – 22h00 : Remédiation

## Le test probatoire (1 jour)

- Il se déroule à Saint-Dié, le **samedi 1<sup>er</sup> juin 2024 de 7h30 à 18h00**

- Il consiste en une randonnée (facile) avec des points de passage pour des exercices pratiques ou théoriques (en groupe ou individuels) et un questionnaire « type choix multiples » en salle.

- Le test probatoire est noté sur **60 points**

- Une moyenne de 30 sur 60 est exigée pour l'obtention du brevet.

## Le mémoire

- À la fin du test probatoire, le candidat reçoit un sujet de mémoire.

- Tous les candidats travaillent (individuellement !) sur le même sujet. Le mémoire consiste en la rédaction d'une préparation de rando.

- Il devra être rédigé et renvoyé au secrétariat de la Fédération dans un délai de 3 semaines.

- Le mémoire est noté sur **40 points**

- Une moyenne de 20 sur 40 est exigée pour l'obtention du brevet.

Date limite de réception des mémoires rédigés :

**le vendredi 21 juin 2024**

(cachet de la poste faisant foi !)

## La formation « PSC1 » ou « SST »

- Le candidat devra présenter, au plus tard au début du stage, une attestation de suivi d'une formation PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1) ou d'une attestation SST (Sauveteur secouriste du travail).

- L'attestation devra datée de moins de 2 ans. Si vous ne disposez pas de cette attestation, vous pouvez vous rapprocher des organismes de formation de votre région. (par exemple en tapant « PSC1 » sur un moteur de recherche sur internet.

## Coût de la formation

Frais de dossier	Matériel pédagogique Location de salle Frais d'organisation	110 €
Pré-Stage	Hébergement du stagiaire Hébergement et déplacement des animateurs	110 € 50 €
Stage	Hébergement du stagiaire Hébergement et déplacement des animateurs	550 € 80 €
Subvention	Participation de la Fédération du Club Vosgien	- 130 €

**TOTAL : 770 €**

- L'hébergement est en chambre double (l'éventuel supplément single est à régler par vos soins directement à l'hébergeur). Il n'est pas prévu d'assurance individuelle annulation. Dans le cas d'un désistement à moins d'un mois du stage ou du pré-stage, les frais facturés par l'hébergeur resteraient à la charge du candidat.

### Inscription.

#### **Pour valider l'inscription du stagiaire le dossier doit comporter :**

- 1.- Le **formulaire d'inscription** (annexe 01/2024) à envoyer au plus tôt et **avant le 15 décembre 2023.**
- 2.- Le **certificat médical** (annexe 02/2024) à envoyer au plus tôt et avant le 15 décembre 2023
- 3.- Le **paiement soldé** de 770 euros (*par chèque ou virement*) à envoyer au plus tôt et avant le 15 février 2024
- 4.- L'**attestation de suivi** d'une formation PSC1 ou SST, à envoyer au plus tôt et avant le début du pré-stage

*N.B. Vous recevrez par courriel un accusé de réception. Les inscriptions sont classés selon leur arrivée au siège de la Fédération jusqu'à la date limite et dans la mesure des places disponibles (une liste d'attente est éventuellement ouverte). Courant février 2024 vous recevrez par courriel une convocation à la Journée d'Ouverture de la Session. Si vous n'avez rien reçu fin février, merci de bien vouloir vous manifester auprès du secrétariat de la Fédération.*

- Conserver une copie de votre formulaire d'inscription (annexe 01/2024). Ce document tient lieu de pièce comptable.

- Un reçu des sommes versées vous sera envoyé dès la fin de la session.

## FORMATION GRP DES GUIDES DE RANDONNEE PEDESTRE

# REGLEMENT INTERIEUR DE LA SESSION 2024

### GÉNÉRALITÉS

- La formation GRP est pilotée par un comité composé, pour la session 2024, de 13 membres.

- Elle est réservée aux membres d'une association **Club vosgien** adhérente à la **Fédération**, présentés par le président de cette association et ayant fait acte de candidature dans les délais prescrits, à jour des paiements. **La formation comporte :**

#### - **UNE JOURNEE D'OUVERTURE** : Samedi le 16 mars 2024

- La participation à cette journée est obligatoire. Le candidat devra être à jour de paiement.
- Le stagiaire recevra tout le matériel et les documents de cours lors de cette journée.
- L'après-midi sera consacré au module juridique « Liberté de circuler et responsabilités »

#### - **UN PRÉ-STAGE**

- Le candidat doit participer à l'un des trois pré-stages de 2 jours proposés en mars 2024 qui se déroulera à Saint-Dié, et à 1 journée d'exercices sur le terrain (3 choix de date)

#### - **UN STAGE**

- Le candidat doit participer au stage organisé à Saint-Dié-des-Vosges : du **26 mai au 1<sup>er</sup> juin 2024**

- Paiement : pour être convoqué, il devra être à jour du paiement des **770 €**.

- La participation à tous les modules est obligatoire, les absences donnent lieu à un retrait de points lors des épreuves de contrôle :

- ✓ 1 point par module pour une première absence excusée
- ✓ 2 points par module pour une première absence non excusée
- ✓ Ces retraites sont doublés pour les absences suivantes.

- Chaque participant apporte sa contribution active à chaque module.

- Les interventions, formulées à la demande ou avec l'assentiment du formateur doivent être brèves, d'intérêt général et en rapport avec le sujet traité.

- Les questions particulières sont de préférence notées par écrit et traitées en fin de séance ou lors de séances facultatives en soirée.

## - UN CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

✓ Un **TEST PROBATOIRE** est organisé à Saint-Dié le **samedi 1<sup>er</sup> juin 2024**

- Il consiste en un parcours pédestre, ponctué par des questionnaires portant sur l'ensemble des connaissances acquises lors du cycle ; la moyenne est requise sur les questionnaires portant sur la conduite de la randonnée, la maîtrise de l'orientation et de la cartographie, les responsabilités du guide et la sécurité. Les détails pratiques seront donnés lors du stage.

**Le test est noté sur 60.**

✓ La rédaction d'un **MÉMOIRE** dont le sujet est remis le 1<sup>er</sup> juin 2024 à l'issue du test et qui doit arriver au siège de la Fédération **au plus tard le vendredi 21 juin 2024.**

- Chaque mémoire est corrigé de manière anonyme et séparée par deux correcteurs désignés par le Président fédéral et le coordinateur de la formation.

**Le mémoire est noté sur 40.**

la note minimale de 20 sur 40 est requise.

✓ L'attestation de suivi de formation « **PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE 1<sup>ER</sup> NIVEAU, PSC1** » ou « **SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL, SST** » est nécessaire à l'obtention du brevet de guide GRP du Club vosgien ; cette formation doit dater de moins de deux ans et l'attestation être fournie au plus tard à la fin du stage.

**LE BREVET FÉDÉRAL DE « GUIDE DE RANDONNÉE PÉDESTRE »** est attribué après délibération du jury et analyse des résultats. Les candidats n'obtenant pas le brevet se voient décerner une attestation de suivi de formation.

***La participation au stage implique l'acceptation du présent règlement***